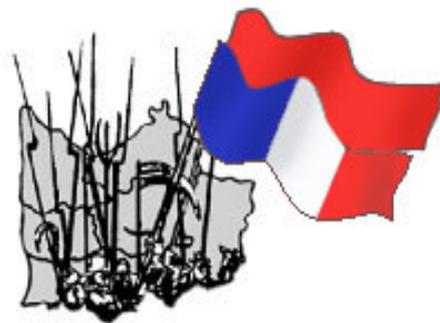


BULLETIN-LETTRE N° 71

Octobre, novembre, décembre 2015

1851



Association pour la mémoire des Résistances républicaines

Siège social : Hôtel de Ville 04190 Les MÉES – site : www.1851.fr

Directrice de la publication : Colette Chauvin

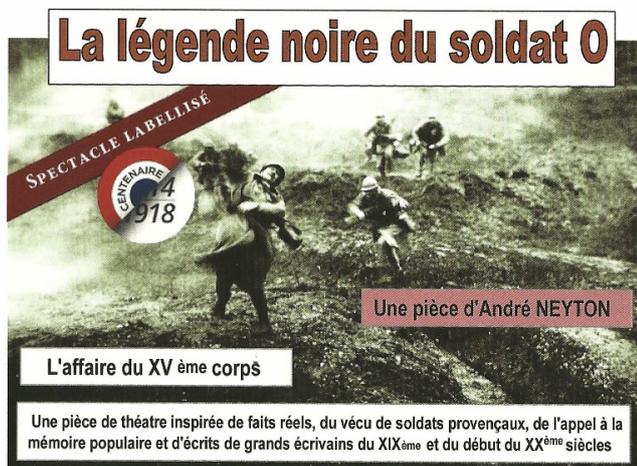
Périodicité : trimestrielle

*“Même pas peur”... expression pour le moins bravache face à une telle barbarie. Comment ne pas céder à la peur, à la menace d’une nouvelle tuerie aveugle et d’une telle ampleur ? Comment faire autrement sinon leur montrer que, face cette barbarie nous resterons debout. Ils ne nous abattront pas. Ils ne détruiront pas nos valeurs républicaines de **LIBERTÉ** d’**ÉGALITÉ** et de **FRATERNITÉ** que le monde entier admire et nous envie ! Elles sont le fondement de notre démocratie. L’Allemagne nazie et son complice le Maréchal, n’en sont pas venus à bout. Ils n’y parviendront pas non plus. La mémoire des Résistances républicaines est pour nous, plus que jamais d’actualité.*

• **Le 11 novembre et les Provençaux...**

Dans notre précédent numéro, le n° 70, dans l’article sur Cogolin (83) et Maurice Barrès, nous avons évoqué le XV^e Corps qui fut la cible d’une véritable cabale réactionnaire de la part de bon nombre d’intellectuels, d’écrivains connus et d’hommes politiques.

La pièce de notre ami André NEYTON qu’il a reprise récemment : “**La légende noire du soldat O**”, nous le rappelle opportunément.



Une dernière représentation a eu lieu, pour l’année 2015, le samedi 14 novembre à

Manosque, succès sans précédent devant une salle comble.

• **Le monument aux morts de Draguignan ...**

Maurice MISTRE, auteur de : “**La légende noire du XV^e Corps, l’honneur volé des Provençaux par le feu et l’insulte**”, réédité en avril 2008 par les éditions C.A.D. préfacé par J-M. GUILLON, nous envoie un article sur le monument aux morts de Draguignan censuré sous Pétain.

1927, 1^{er} novembre l’inscription du monument aux morts.

Comme chaque année, depuis 1927, exception faite des années Pétain, les autorités civiles se réunissent au jardin Anglès devant le monument aux morts.

Y-a-t’il dans l’assistance quelqu’un qui connaît son histoire et en particulier celle de son inscription *Draguignan à ses enfants morts pour la France* ? Et derrière hors la vue, *Pax*.

1919, la guerre est finie, la municipalité de gauche (SFIO) de Fourment est battue, les anciens combattants unis aux nationalistes avec Ditgès prennent le pouvoir. Commence le deuil national. Dès novembre 1918, nombre d’avenues rendent hommage à 14/18.

Le 1^{er} février 1919, une délibération municipale projette l'érection d'un monument aux morts dans le jardin de la ville. Une souscription est ouverte. En 1923, la municipalité de droite, Ditgès, appose, dans la cour de l'Hôtel de ville, une plaque commémorative qui porte l'inscription : *Aux enfants de Draguignan, morts pour la France.*

La SFIO revient aux affaires avec Collomp et en 1925 tout est réglé. Enfin presque ! La droite a été battue et aucun de ses représentants ne siège au conseil municipal. Elle se contente de son journal *Le Var*.

En 1927, Collomp désire que le monument, porte la dédicace suivante : ***Draguignan à ses enfants victimes de la guerre.*** Sacrilège ! *Le Var* aidé par *Les Jeunesses Patriotes* de Draguignan [1], orchestre une polémique à ce sujet.

Un souscripteur écrit le 16 octobre 1927 : *“Ceux qui ont versé pour le monument, ne l'ont pas versé pour les victimes de la guerre, ils l'ont versé pour les glorieux dracénois morts pour leur Patrie, morts pour la France. Vous n'auriez pas dû prendre cette mesure de votre propre initiative. Les morts ne vous appartiennent pas, ils appartiennent à la France pour laquelle ils ont donné vaillamment leur sang et leur jeunesse. Vous auriez dû, M. le Maire, en référer aux donateurs...”*

et s'ensuit une critique du parti SFIO qui aurait pesé sur ce choix.

Collomp répond à un article de *l'Éclaireur de Nice* :

“Ils [un ancien combattant et le rédacteur] m'assurent que nos morts “se sont fait tuer simplement pour faire leur devoir de soldat” et ils me demandent où je vais chercher mes inspirations. ? le voici, vaillant anonyme... Je les ai demandées en la circonstance à un jeune soldat [son fils Frédéric] de la classe 1914, tombé le 29 octobre 1918 à l'âge de 24 ans à Cugny (Aisne)... Mes conseils en cette occasion, je les ai trouvés auprès des membres vénérés et glorieux de l'association des mutilés, réformés de guerre anciens combattants, veuves et ascendants, qui ont, à l'unanimité, approuvé le texte que vous critiquez...”

Ils n'étaient pas soldats de profession et dire même qu'ils sont “morts pour la France” serait encore trop court. Les milliers de volontaires qui nous sont venus de tant de pays neutres et de tous les continents ne sont pas morts seulement pour la France ni pour la patrie... Il y avait à Draguignan de ces étrangers ou fils d'étrangers qui auraient pu, à l'heure du péril, renier cette

patrie humaine, et qui ne l'ont pas fait. Soutiendrez vous qu'aucun Français n'eut l'âme aussi noble que ces frères étrangers ?

Je vois bien ce qui gêne votre “ancien combattant” dans l'inscription choisie. Elle ne glorifie pas la guerre, elle dénonce ses crimes et la maudit ; ... ce masque qu'il garde dans vos colonnes et le tact avec lequel il réveille une douleur que je voudrais garder secrète. A tous ces traits il me semble reconnaître quelqu'un de ces professionnels du patriotisme que je connus pendant la guerre; si patients à espérer et attendre la fin du massacre, si ardents à souffler l'héroïsme au cœur des combattants, disposés, à la condition de rester tranquilles chez eux, à poursuivre la guerre dix, vingt ans s'il le fallait et qui souffraient que d'avoir du pain gris à manger et qui furent si prompts à calomnier tous ceux de leurs compatriotes qui ne hurlaient pas “Jusqu'au bout”, et qui avaient gardé quelque chose d'humain.”

Le 23 octobre, un journaliste, *le guetteur* (?), diffuse une lettre ouverte au maire de Draguignan :

“Dormez en paix, Monsieur le Maire, l'âme sereine et satisfaite. Votre parti, dont vous êtes aussi une victime, nous aimons mieux le croire ainsi, sera content de vous... Si vos acolytes en politique, n'allaient pas toujours bêlant à tort et à travers : “Nous voulons la paix entre les nations. Nous sommes tous frères, etc.”... Les 1 500 000 morts que la France a perdus, c'est à vos théories là que nous les devons. Ce sont les victimes de votre Parti...”

Le Var du 30 octobre publie une lettre du conseiller municipal Aiguier[2], qui dénonce l'inscription et une seconde des “minoritaires” qui dégagent leur responsabilité de cet incident.

Le journal par l'intermédiaire du *guetteur*, n'apprécie pas : *“Revirement complet, la honteuse reculade... Messieurs les cinq de la minorité, expliquez-vous, c'est votre intérêt. Votre mandat d'élu, vous y oblige. Vous êtes très mal jugés par une bonne partie de la population...”*

Cela s'appelle : Vouloir nager entre deux eaux. Ce n'est plus de mise. Vous êtes démasqués... N'entendez-vous pas votre conscience qui vous crie : Démission”.

Ceux-ci se défendent en écrivant :

1^e Qu'ils n'avaient donné mission à personne de publier la lettre du 19 octobre ;

2^e Qu'en ce qui concerne la question de l'inscription, ils se solidarisent avec leur ami Collomp;

3^e Qu'ils assisteront à ses côtés à la cérémonie de

l'inauguration ;

4^e Que politiquement il n'y a jamais eu de dissensions entre eux et le maire.

Seul Aiguier démissionne. Un souscripteur tente la synthèse :

“Nous devons réaliser cette union sur l'inscription suivante ”Draguignan à ses morts de la grande guerre 1914-1918. En reconnaissance de leur sacrifice... Les uns très nombreux, sont tombés glorieusement en criant : “En avant...c'est pour la France ”. Les autres, avec autant de bravoure ; mais en regrettant pourtant de quitter si jeunes la vie sur notre belle et incomparable terre de Provence. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'ils se sont tous sacrifiés pour la même cause et que nous ne devons pas les diviser en nous divisant nous-mêmes”.

Mais la droite ne lâche pas, les Jeunesses Patriotes de Draguignan :

“Respectueux et fiers de leur devise Ordre et Patrie... protestent contre la dictature bolcheviste locale qui a imposé à la municipalité la déplorable inscription qui figure sur le monument du jardin public s'adressant aux traîtres aussi bien qu'aux héros”.

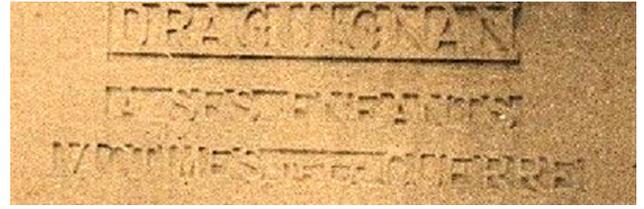
Le monument est inauguré le 1^{er} novembre 1927 et devant l'énorme foule, Collomp proclame *“Dans une émouvante manifestation de pieux et grave recueillement, la population dracénoise a rendu à ses enfants, héroïques victimes de la guerre, l'hommage qui convenait.*

Au nom des mutilés et réformés de guerre, au nom de la cité, au nom du gouvernement de la République, les morts ont été glorifiés, selon le vœu même de leur sacrifice, comme des soldats du droit, des héros de la paix et la guerre a été maudite, qu'ils n'ont pas désirée, qu'ils n'ont pas aimée et qui nous les a ravis...Tous les morts ont été magnifiés ; ceux qu'un mal profond, contracté aux tranchées sous les gaz asphyxiants, a emportés après de longues souffrances aussi bien que ceux qui tombèrent dans l'action et qui ne purent acclamer la victoire et la paix...

Tous ceux aussi qui souffrirent aux armées et en ont rapporté des corps mutilés ou débiles ont trouvé l'hommage de la cité dans le monument dévoilé et ils ont compris que le cruel souvenir de leurs blessures et de leurs maux ne s'évanouirait pas avec leur dernier souffle....”

On croyait en avoir fini. Mais c'était sans compter sur l'esprit revancharde de la municipalité de droite nommée par Pétain, sous la houlette d'Escullier et sur proposition de Rougelot, alors chef de la Légion Française des Combattants, le 8 août 1941, qui substituera l'inscription initiale :

Aux enfants de Draguignan victimes de la guerre, jugée choquante par celle actuelle : Draguignan à ses enfants morts pour la France.



1927 “Victimes de la guerre”



1941 “Morts pour la France”

[1] Les Jeunesses Patriotes sont une ligue d'extrême droite française née en 1924. Leur chef à Draguignan est le docteur Rougelot.

[2] Tête de liste d'Action Républicaine et Socialiste aux municipales de 1919 et qui faisait partie de la “minorité” du conseil municipal.

• ***La laïcité des bien pensants...***

l'Observatoire Méditerranéen de la Laïcité, titre ainsi l'éditorial de son bulletin d'octobre-novembre 2015.

Avec les nouvelles dispositions présentées par le Ministère de l'Éducation au niveau de la Laïcité, il devient nécessaire que les « paroles » soient suivies par “les actes”. Les écrits aussi. Toutes les déclarations proclamées récemment doivent s'accompagner de mesures strictes concernant les règles imposées à l'enseignement public et celles tolérées à “l'enseignement privé”.

Il est bien question de “concurrence” engagée entre les deux enseignements. Ne serait-ce qu'au niveau des résultats aux différents examens, des voyages d'études, des réseaux matériels (fournitures scolaires, livres, assurances, stages,...). Dans un tel contexte, avec l'appui ou non des élus, l'enseignement public se trouve, suivant les régions, délaissé au profit des structures privées qui ne relèvent que du choix personnel. Si le choix privé est respectable, il n'incombe pas au Trésor public d'en couvrir les frais. Sinon, tout doit être financé et, dans ces temps de déficits publics, pourquoi entretenir la dette publique avec les 7 milliards accordés chaque année au fonctionnement des établissements “privés” ?

Sept milliards d'euros ! Avec les subventions des conseils régionaux, des conseils

départementaux, des communes pour l'entretien et le fonctionnement des établissements privés, que devient la différence de sens entre Privé et Public ? Il en est de même pour d'autres domaines de la vie publique : les entreprises privées encaissent les bénéfices et l'État assure les dépenses de fonctionnement et d'investissements (autoroutes, réseaux de distributions et de communications entre autres).

Voilà la grande peur des bien pensants (*) : ***Soutenir la laïcité à des fins privées et la dénoncer à des fins spirituelles en refusant des mesures en vigueur dans d'autres domaines pour des raisons personnelles (fin de vie, IVG notamment).***

Pourtant, valeur commune de l'État Republicain, la Laïcité n'est pas à géométrie variable. Bien au contraire, en l'adaptant à des convictions personnelles, ce bien commun bascule dans la prise en compte des communautarismes dont la mise en place, sans cesse accentuée, met en cause les fondements même de la République.

La Laïcité revient en force comme garantie d'une paix sociale autant dans les esprits que dans le fonctionnement de la société française. Des exemples nationaux et internationaux en illustrent aussi la permanence : la Laïcité n'est pas une exception française. Bien au contraire. Dans tous les domaines et dans tous les États soumis à un multiculturalisme, il n'y a pas de paix sociale sans laïcité c'est à dire sans le respect des différences et sans l'acceptation d'une loi commune.

Et le premier stade de la Laïcité ne réside-t-il pas dans l'école maternelle, pour apprendre aux futurs citoyens, la richesse de la diversité et un apprentissage en commun. ***C'est à dire pour leur donner des Racines et des Ailes !***

Comité de rédaction de l'O.M.L.

(*) "La Grande peur des bien-pensants" Georges Bernanos.

Convocation

à notre Assemblée Générale Annuelle du samedi 5 décembre 2015 à Goult (84)

Cette année, c'est dans un très joli village perché typique de Provence, entre les Monts du Vaucluse et le massif du Luberon, que nous vous convions.



Salle Domitia, place Saint-Pierre

13 h 30 Ordre du jour

- Rapport financier • Rapport moral et d'activité
- Perspectives et propositions. • Débat • Votes.

14 h 30

- Présentation de notre bulletin-livre :

"Reconquérir la République Essai sur l'insurrection de décembre 1851 en Luberon"

- suivra une **conférence** de Romain GARDI, auteur du livre.

Possibilité de prendre le repas de midi ensemble, pour ceux qui le souhaitent au restaurant Le Carillon, avenue du Luberon à Goult. Ils cuisinent des produits locaux et le menu du jour commence à 18 euros. Il se situe à côté de la place de la Libération où l'on peut se garer facilement.

POUVOIR

Je soussigné(e) : (M, Me, Mlle*).....

donne pouvoir à (M, Me, Mlle*).....

lors de l'Assemblée Générale statutaire qui se tiendra le samedi 5 décembre 2015 à 13 h 30 Salle Domitia à Goult (84)

En cas d'empêchement, à renvoyer au siège social de l'Association : Hôtel de Ville 04190 LES MÉES

* Rayer la mention inutile

